

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2469

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention au Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Année 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Madame Sandrine Runel

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2469**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention au Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) - Année 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2018, le dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône était assuré par l'association Adémas-69, avec laquelle la Métropole entretenait un étroit partenariat, se traduisant par la mise à disposition de personnels et des locaux, la participation à la gouvernance.

Par l'instruction ministérielle n° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017, l'État a décidé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2019, la coordination des dépistages organisés des cancers à des structures régionales, en lieu et place des structures assurant jusqu'alors ces missions à l'échelon départemental.

De ce fait, l'Adémas-69 a été dissoute au 31 décembre 2018. Ses activités ont été reprises par le CRCDC, association loi de 1901, dont l'action est pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) AuRA et les organismes d'assurance maladie. Des antennes départementales ont été maintenues afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle, le maintien du partenariat local ainsi que l'ancrage des actions sur les réalités territoriales locales.

Ce contexte de régionalisation de la structure nécessite de maintenir des actions de promotion des dépistages organisés en proximité. Cela est d'autant plus nécessaire dans les suites de la crise sanitaire : pour exemple, le dépistage du cancer du sein (mis en place en 1994), après une longue période de stabilité du taux de participation à 54 % du public concerné dépisté dans le département du Rhône et la Métropole, a connu une baisse importante (aujourd'hui 49,6 % du public concerné est dépisté).

II - Objectifs

Le CRCDC AuRA est missionné par le ministère de la Santé sur la région AuRA pour assurer l'organisation, l'information, la mise en œuvre des programmes de dépistage des cancers du sein, colorectal et col de l'utérus, le suivi des examens et l'évaluation selon des cahiers des charges parus au Journal officiel. En effet, les dépistages permettent, par un diagnostic précoce, des traitements moins lourds, améliorant ainsi la qualité de vie des patients ayant bénéficié de ce dépistage précoce en amont.

Cette structure est également chargée d'informer et de former les professionnels de santé (médecins généralistes, gynécologues, radiologues, hépato-gastro-entérologues, anatomopathologistes, sages-femmes) afin d'optimiser l'adhésion de la population.

Les publics ciblés par les dépistages organisés sont les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans pour le dépistage du cancer colorectal, les femmes de 50 à 74 ans pour le cancer du sein, les femmes de 25 à 65 ans pour le cancer du col de l'utérus. Une stratégie de promotion des dépistages est mise en place pour augmenter les taux de réalisation des examens de dépistage sur les territoires les moins participants et agir en partenariat local (professionnels de santé, sociaux, associatifs, institutionnels, etc.), afin de réduire les inégalités d'accès des publics les plus vulnérables.

La Métropole, par ses compétences en promotion de la santé, contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé des habitants, notamment dans le champ de la prévention des cancers. C'est pourquoi elle a souhaité, en 2022, renforcer le partenariat avec le CRCDC AuRA, par le déploiement d'actions partenariales d'information, de promotion de la santé dans les territoires les moins participants aux dépistages organisés, notamment les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), et auprès des publics en précarité, dans une démarche d'aller vers et participative (délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1539 du 11 juillet 2022, attribution d'une subvention de 50 000 €).

III - Bilan 2022 et programme d'actions pour 2023

Durant l'année 2022, 66 actions d'information et de sensibilisation ont été menées auprès de 1 700 personnes sur le territoire métropolitain. Ces actions d'information et d'échanges avec les habitants ont permis de leur ré-adresser plus de 300 invitations, pour lesquelles aucune suite n'avait été donnée lors du 1^{er} envoi.

Ces actions se sont déroulées sous différentes formes et auprès de publics variés : ateliers d'éducation santé en groupe, actions de sensibilisation, stand d'information, conférences ciné débat, etc. Elles se sont déroulées sur plusieurs communes : Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Lyon 8ème, Vénissieux, Givors, Saint-Genis-Laval, Décines-Charpieu, Rillieux-la-Pape, Bron, Villeurbanne, etc.

L'organisation et la mise en œuvre de ces actions ont permis de renforcer la dynamique locale et de développer de nouveaux partenariats, en particulier avec les communautés professionnelles territoriale de santé (CPTS), certains centres sociaux, les ateliers santé ville, mais aussi des associations comme Habitat et Humanisme, l'association de l'Hôtel social (LASHo), etc.

Des limites dans la mise en œuvre ont pu être rencontrées, comme la barrière de la langue, que la présence d'acteurs locaux a permis de pallier, le *turn-over* parfois important des professionnels dans les structures avec un risque de perte de lien avec les interlocuteurs qui prennent le relais, les difficultés à mobiliser sur la thématique du cancer, etc.

En parallèle des actions menées au plus près des habitants de la Métropole, le CRCDC AuRA a poursuivi les campagnes de sensibilisation et de communication en invitant les populations concernées au dépistage (envoi de courriers d'invitations à se faire dépister, de plaquettes d'information sur le/les cancers concernés par l'invitation) ainsi que le travail de suivi des dépistages (2^{ème} lecture notamment, suivi statistiques).

IV - Les perspectives pour 2023

Pour l'année 2023, le CRCDC AuRA prévoit de poursuivre ces actions sur les territoires où la dynamique a pu s'enclencher en 2022, mais aussi de les renforcer sur d'autres communes en quartier prioritaire, par un partenariat local renforcé avec les professionnels de santé libéraux, les CPTS, les centres sociaux, les foyers d'hébergement Adoma et Notre Dame des sans-abri, les associations comme la Croix-Rouge, l'Armée du salut, etc.

La Métropole souhaite renouveler le partenariat avec le CRCDC AuRA pour poursuivre le déploiement d'actions de proximité de prévention des cancers pour l'année 2023, en cohérence avec le projet métropolitain des solidarités 2023-2028 (délibération n° 2023-1605 du Conseil du 27 mars 2023), notamment à travers l'engagement n° 2 développer le pouvoir d'agir des personnes concernées, et l'engagement n° 5 la Métropole du prendre soin.

V - Financement 2023 du CRCDC AuRA

Plusieurs entités publiques participent au financement du CRCDC AuRA.

Subventions publiques	Montant 2023 (en €)
lecture 2 Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) Mutualité sociale agricole (MSA)	1 449 976

Subventions publiques	Montant 2023 (en €)
ARS - subvention de fonctionnement	5 010 012
CPAM - subvention de fonctionnement	4 238 612
MSA - subvention de fonctionnement	251 192
Conseil départemental 69 - subvention départementale	60 000
Conseil départemental 74 - subvention départementale	non connue
Métropole	50 000
subventions diverses	non connue
Total	11 059 793

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit du CRCDC AuRA dans le cadre de son action de déploiement d'actions partenariale d'information et de promotion de la santé sur le territoire métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit du CRCDC AuRA dans le cadre de son action de déploiement d'actions partenariales d'information et de promotion de la santé sur le territoire métropolitain pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CRCDC AuRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P03O3890.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308279-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
